Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-267801736-20261013-20261030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2026

Centre Communal d'Action Sociale
VERSAILLES

Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2026.10.30
du Conseil d'Administration du 13 octobre 2026

Election du/de la Vice-Président(e) du Centre Communal d'Action Sociale de Versailles

Date de la convocation : 6 octobre 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHEVANNIER

Le Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Nathalie DUCHENE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER, M. Jean-Pierre CHEVANNIER.

Absents excusés:

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN.
Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT).

******

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et R. 123-8 à R.123-10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995 ;

Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création et à la composition du Conseil l'Administration du CCAS ;

Vu l'arrêté du CCAS en date du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;

Vu la démission de Monsieur Geoffrey LANDRAIN, ancien Conseiller Municipal, avec prise d'effet au 17 juillet 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2026 renouvelant l'intégralité des administrateurs élus du Conseil d'Administration du CCAS de Versailles,

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Geoffrey LANDRAIN a présenté sa démission du Conseil Municipal, avec prise d'effet au 17 juillet 2026, laissant son siège d'administrateur du Conseil d'Administration du CCAS vacant.

Ne restant aucun candidat sur aucune des listes susceptibles de pourvoir ce siège laissé vacant, le Conseil Municipal a, par délibération du 24 septembre 2026, renouvelé l'intégralité des administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS de Versailles.

Il est précisé que l'arrêté n° 2026-48 du 7 avril 2026 du CCAS de Versailles, nommant les 8 membres désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune, est maintenu en vigueur.

Suite à ce renouvellement, il convient que le Conseil d'Administration procède à nouveau à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) qui assure la présidence en l'absence du Maire, Président de droit.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Est candidate : Madame Marie-Pascale BONNEFONT

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1) ***Prend acte*** *de la candidature de Madame Marie-Pascale BONNEFONT.*

2) ***Procède*** *à l'élection au scrutin secret*

3) ***Constate*** *les résultats suivants :*
Votants : 16
Exprimés : 16
Blancs/Nuls : 0

4) ***Déclare que Madame Marie-Pascale BONNEFONT*** *est élue Vice-Présidente du CCAS.*

******

Signé et certifié numériquement, à Versailles,
le 13/10/2026, Par Murielle JOUANNO

Pour le Président et par délégation



Murielle JOUANNO
Directrice du CCAS.